

## **SPORT PASSION**

### **Règlement intérieur**

Sport passion s'adresse aux enfants de 7 ans **révolus** à 12 ans, y compris les enfants porteurs de handicaps (rencontre individuelle des familles concernées). Il s'adresse aux Eybinois, aux Poisatiers et aux enfants habitant une commune ayant passé convention avec la ville d'Eybens, ou aux enfants dont les parents travaillent dans une entreprise ayant signé une convention avec Eybens.

Les enfants inscrits reçoivent chez eux à chaque fin de vacances scolaires, le programme proposé des mercredis et des petites vacances scolaires suivantes. **L'enfant est libre de venir aux activités le matin et/ou l'après-midi.**

Les activités ou sorties peuvent changer d'horaires et de lieu. Pour s'en informer, **il est nécessaire de lire et conserver les courriers et plannings envoyés.** Les animateurs sont les seuls juges pour annuler une activité ou la transférer sur un autre site pour des raisons de faiblesse d'effectif et/ou de conditions météo.

#### **Inscriptions aux activités**

L'enfant s'engage à venir aux activités auxquelles il s'est inscrit ou à prévenir dans le cas contraire, afin de ne pas pénaliser un camarade.

#### ***Activités à effectif limité***

Les inscriptions aux activités (avec ou sans participation financière) dont les places sont limitées se feront **par téléphone**, au numéro: 04 56 58 96 17 ou lors d'un passage en Mairie, en vous présentant à l'accueil, qui vous mettra en lien avec le service des sports.

Les activités payantes feront l'objet d'un envoi de facture aux familles après l'activité. Le paiement sera envoyé au service des sports.

Nous attirons l'attention des familles qu'en cas d'absence non justifiée (manque de certificat médical) elles resteront redevables de l'activité payante.

*Stages* : L'enfant s'inscrivant à un stage, s'engage à venir à toutes les séances, afin de pouvoir suivre la progression et respecter l'approche pédagogique préparée par les animateurs. Un diplôme lui sera remis à l'issue du stage si sa participation est régulière.

#### ***Pendant les vacances scolaires***

Il vous sera demandé d'inscrire les enfants aux activités des vacances scolaires : soit par téléphone - soit en retournant au service des sports, la fiche de participation aux activités, remplie par vos soins. Toutefois, des modifications de présence peuvent être apportées après inscription.

Pour des raisons de sécurité, nous devons prévoir l'effectif des animateurs pour respecter le taux d'encadrement réglementaire. (Direction Cohésion Sociale. Ex DDJS).

#### **Consignes importantes du service**

- S'agissant d'activités sportives, les enfants doivent se présenter **en tenue de sport.**
- Le bon fonctionnement du dispositif implique un respect mutuel entre les parents, les enfants et les animateurs ainsi que le respect du matériel et des locaux. **Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie collective dans le cadre de la charte des droits et devoirs de la ville d'Eybens. Le non respect de ces règles peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**
- Pour des raisons de sécurité, avant de laisser les enfants sur les lieux d'activité, les parents doivent s'assurer qu'un animateur est présent sur le site.
- Les activités ayant lieu de 10h à 11h30 et de 14h30 à 16h00, les enfants doivent arriver et repartir à l'heure. **Les parents sont tenus de respecter les horaires.** En cas de retard imprévu pour venir chercher votre enfant, n'oubliez pas de prévenir les animateurs – Gymnase Faivre 04/76/25/30/80 – Gymnase des Ruires 04/76/62/79/23 – Portable Sport Passion 06/07/59/57/56 –

#### **Autorisation parentale et procuration**

- Les enfants ont la possibilité de rentrer seul après les activités de Sport Passion, avec l'accord écrit des parents (autorisation dans le bulletin d'inscription).
- Pour des raisons de sécurité, les enfants qui n'ont pas l'autorisation de rentrer seuls ne seront confiés qu'aux parents ou à une personne ayant l'autorisation écrite des parents (procuration). Cette personne devra toujours être en mesure de présenter une pièce d'identité. Un numéro de téléphone où les parents peuvent être joint pendant l'activité doit être donné lors des inscriptions.
- Les enfants ne seront pas confiés à des mineurs de moins de 14 ans.
- En cas d'impossibilité de joindre la famille ou ses représentants, et conformément aux dispositions légales applicables, votre enfant sera remis aux services de la gendarmerie d'Eybens.

#### **Contacts :**

- ♦ Sport passion en Mairie : ligne directe : 04 56 58 96 17
- ♦ Sylvie Boasso (coordinatrice Sport Passion) ou 06/07/59/57/56